

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE**  
**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ**

**NIF N°40801500006082**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction des Travaux Publics de la wilaya de Bejaia (N.I.F) N°40801500006082 informe les soumissionnaires ayant participé à l' Avis d'Appel d'Offres National Ouvert ,avec Exigence de Capacités Minimales N°14/2026 relatif à:

**Intitulé de l'Opération :**

**Travaux d'assainissement de l'aérodrome de Bejaia (Wilaya de Bejaia)**

**Projet :**

**Travaux d'assainissement de l'aérodrome de Bejaia (Wilaya de Bejaia)**

**Lot 01 Mission : Assistance Technique et Suivi des travaux**

**Lot 02 :Mission : Contrôle des travaux**

Qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, les contrats sont attribués provisoirement aux BET et laboratoire suivants :

**Lot 01 :Mission: Assistance technique et suivi des travaux**

<b>BET</b>	<b>Montant</b>	<b>Délais</b>	<b>Note technique</b>	<b>Critères</b>
<b>SETS</b>	<b>8 925 000 ,00 DA TTC</b>	<b>12 Mois</b>	<b>100/100</b>	<b>Seul offre pré qualifiée techniquement</b>

**Lot 02 :Mission :Contrôle des travaux**

<b>Laboratoire</b>	<b>Montant</b>	<b>Délais</b>	<b>Note technique</b>	<b>Critères</b>
<b>SARL LMTPB</b>	<b>5 997 600 ,00 DA TTC</b>	<b>12 Mois</b>	<b>75/100</b>	<b>Offre moins disant- Pré qualifié techniquement</b>

**OBSERVATION :**

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bejaia dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché ,dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public , la presse ou le portail des marchés publics, cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher de la DTP / Bejaia, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.